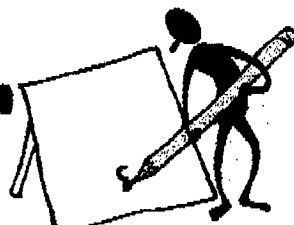


Signez le Référendum contre la Maison des associations alternatives



HALTE A LA POLITIQUE DES PETITS COPAINS

REFERENDUM MUNICIPAL (VILLE DE GENÈVE)

Contre la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève (No 55A/B) du 13 septembre 2000 ouvrant au Conseil administratif un crédit de 1 530 000 francs comprenant les frais d'acte, les taxes et émoluments des notaires et géomètres en vue de l'acquisition en copropriété par la Ville de Genève de l'immeuble 11-17, rue des Savoises et de la cession par la Fondation pour l'expression associative à la Ville de Genève du 9, rue des Savoises.

Les soussigné-e-s, électeurs et électrices de la commune de Genève, demandent, conformément au titre VI (art. 59 et 62) de la Constitution genevoise et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 13 septembre 2000 soit soumise à la votation populaire.

	Nom (en majuscule)	Prénom (en majuscule)	Année de naissance	Residence (adresse complète)	Signature
1					
2					
3					
4					
5					

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à Fr. 100.--. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (Loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, art. 91).

L'office cantonal de la population certifie la validité de signatures.

Genève, le Le contrôleur :